

à un douzième ; aussi pour le tiers de la succession de leur frère Loys, Bérenger lui a promis payer et bailler la somme de 133 escus, et tiers par terme ; et sept escus dix sols, cinq escus pistoles, le reste testons et monnay de roulement comptés, pris et reçus par ledit Jehan ; qui moyennant ce a quitté, cédé et remis tout droit de possession et seigneurie qui lui appartient sur les biens tant paternels que maternels et supplément de sa légitime, comme aussi des légats à lui fait, de succession proportionnelle de leur frère Loys. »

*
**

FRANÇOISE DE LA TOUR épousa Louis Lavenu, dont elle eut un fils, Louis Lavenu, qui se maria avec Isabeau Valeton, sœur du poète François Valeton. Il fit, avec son oncle Bérenger de la Tour, le partage des biens auxquels il pouvait prétendre du chef de sa mère ; il lui fut attribué la moitié du domaine de Mézeyrac, ce qui justifie jusqu'à un certain point le nom de Lavenu de Mézeyrac qu'on lui donne.

Le 20 mars 1584, il signa également, avec son oncle Bérenger, une transaction et accord au sujet des biens de feu Louis de la Tour, son oncle. Ils renonçaient à tous procès et choisirent pour arbitres les notaires de la Faye et Arcajon. Il fut convenu que Bérenger de la Tour ferait le partage et que le choix serait donné à Lavenu, et toutes les dettes payées également chacun pour moitié (7).

*
**

BÉRENGER DE LA TOUR, second fils de Jacques et de Catherine Dupont, naquit à Aubenas vers 1522. Il fit ses

(7) Mémoire autographe de Bérenger de la Tour.